

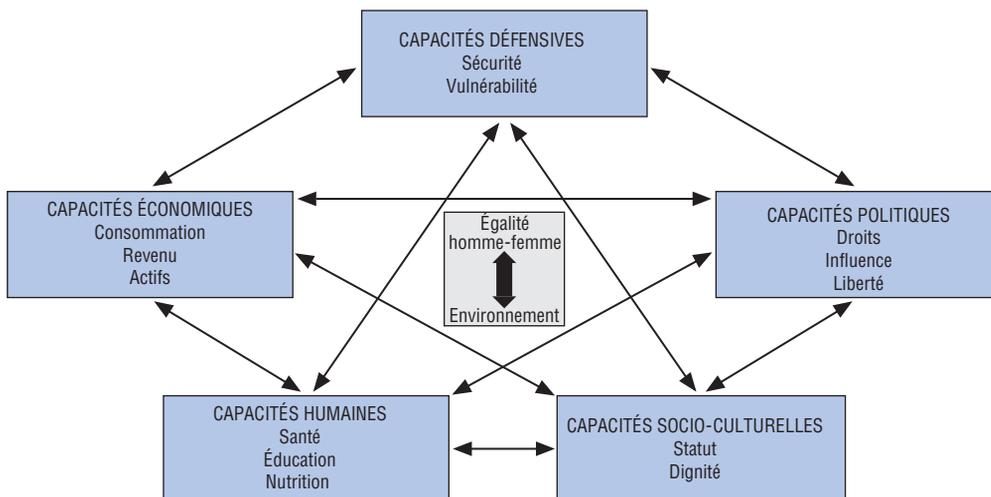
PARTIE I
Chapitre 1

Introduction

Les multiples dimensions de la pauvreté

Il ressort des Lignes directrices sur la *réduction de la pauvreté* adoptées en 2001 par le CAD que les diverses formes que prend la pauvreté (privation sur les plans matériel, humain, politique et socioculturel et dans le domaine de la sécurité) sont étroitement liées les unes aux autres, et qu'elles sont toutes traversées par le problème de l'absence d'équité entre hommes et femmes et celui de la viabilité du point de vue écologique (graphique 1.1).

Graphique 1.1. **Représentation schématique des multiples dimensions de la pauvreté**



Ce rapport est consacré à une seule des dimensions de la pauvreté, à savoir la pauvreté monétaire et les moyens de la faire reculer grâce à une croissance pro-pauvres. Étant donné que les diverses formes de privation qui caractérisent la pauvreté sont étroitement liées les unes aux autres, on examine aussi comment la réduction de la pauvreté monétaire peut contribuer à faire régresser les autres dimensions de la pauvreté et être facilitée par les progrès qui peuvent être réalisés dans ces domaines.

Qu'est-ce que la croissance pro-pauvres et pourquoi est-elle importante?

Faire reculer la pauvreté monétaire est un objectif primordial pour plus de 3 milliards de personnes, soit près de la moitié de l'humanité, qui ont moins de 2 dollars par jour pour subvenir à leurs besoins essentiels, et absolument vital pour le milliard de personnes qui, avec un revenu de moins d'un dollar par jour, doivent lutter pour survivre. Les résultats des efforts déployés dans bon nombre de pays en développement pour assurer la croissance économique et faire reculer la pauvreté sont loin d'être satisfaisants. Dans des pays tels que la Chine et l'Inde, qui parviennent à maintenir leur croissance à des niveaux élevés, beaucoup de femmes et d'hommes pauvres ont réussi à échapper à la pauvreté monétaire.

Mais dans la majorité des pays en développement, la croissance a été trop faible pour permettre aux pauvres d'en sortir. Sur le plan régional, l'Afrique subsaharienne risque de ne pas atteindre la cible de l'OMD1 qui concerne la réduction de l'extrême pauvreté, et l'Amérique latine n'a guère vu régresser la pauvreté monétaire au cours de ces dernières années. Même lorsque la croissance et le recul de la pauvreté ont été dans l'ensemble satisfaisants, les faits observés montrent qu'une forte proportion de pauvres sont restés en marge du processus de croissance et n'ont pu se sortir de leur situation.

La croissance pro-pauvres a pour but de développer la capacité des pauvres, femmes et hommes, de participer à l'activité économique, de contribuer à la croissance et d'en tirer avantage, capacité évaluée d'après l'évolution du revenu des ménages dans lesquels ils vivent et des biens dont eux et leurs enfants font l'acquisition pour pouvoir obtenir un revenu plus élevé dans l'avenir*. Dans quel cas la croissance peut-elle être qualifiée de pro-pauvres? Les points de vue divergent sur cette question. Pour certains, l'essentiel est de savoir si le revenu des pauvres progresse *relativement* à celui des autres et si, par conséquent, les inégalités diminuent. L'intérêt de cet angle de vue réside dans le fait qu'il appelle l'attention sur la proportion d'avantages que les pauvres tirent de la croissance et sur l'évolution des inégalités, facteur qui détermine de façon primordiale dans quelle mesure la croissance fait reculer la pauvreté. Pour d'autres, ce qui compte avant tout, c'est le rythme auquel progresse, en termes *absolus*, le revenu des pauvres. Ils cherchent par exemple à savoir si ce revenu augmente assez vite pour que le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil international de pauvreté diminue, conformément à la cible 1 de l'OMD1.

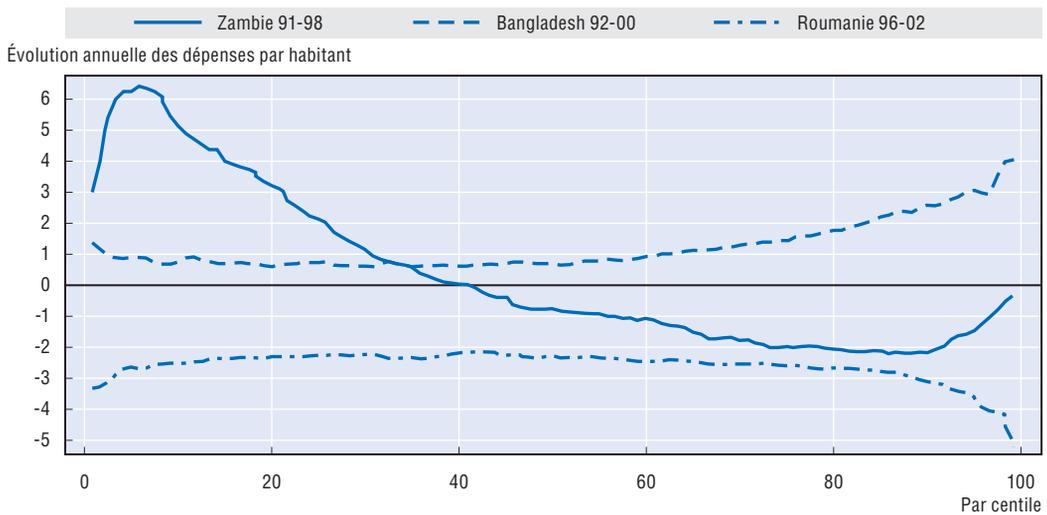
Ces deux définitions de la croissance pro-pauvres, respectivement en termes relatifs et en termes absolus, sont l'une comme l'autre pertinentes et se complètent lorsque l'on analyse le processus de croissance dans l'optique des besoins des pauvres. En fait, les outils nécessaires pour déterminer comment les pauvres contribuent à la croissance et en tirent avantage peuvent être utilisés avec chacune de ces définitions. C'est le cas des « courbes de l'incidence de la croissance » (CIC), qui représentent l'évolution du revenu (ou des dépenses) des ménages ayant différents niveaux de revenu sur une période donnée (graphique 1.2), et rendent ainsi compte des variations du revenu, aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs (Klasen, 2005a). Le graphique 1.2 montre qu'en Zambie, les pauvres ont profité de la croissance tant en termes absolus qu'en termes relatifs (même si celle-ci a été faible), alors qu'au Bangladesh, les ménages aisés en ont davantage tiré parti que les pauvres.

L'importance du contexte

Pour pouvoir définir des stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté, il est nécessaire de comprendre qui sont les pauvres et comment ils gagnent leur vie. Ils ne constituent pas un groupe homogène car la fréquence de la pauvreté diffère selon le sexe, les groupes sociaux, les régions, selon que les ménages vivent en zone urbaine ou en zone rurale, etc. De plus, les hommes et les femmes pauvres ont recours à des stratégies très diverses pour subvenir à leurs besoins. Par exemple, si deux tiers environ des pauvres du monde vivent dans les zones rurales, il existe toute une variété de « mondes ruraux » qui offrent des possibilités différentes de gagner sa vie dans l'agriculture et les activités non agricoles. Les stratégies visant à renforcer la croissance pro-pauvres doivent tenir compte de ces divers

* On s'est en fait attaché à mesurer l'évolution du revenu (ou des dépenses), les données qui s'y rapportent étant plus facilement accessibles.

Graphique 1.2. Quelques courbes d'incidence de la croissance



Source : McKay, 2005.

Encadré 1.1. Outils d'analyse de l'interaction entre croissance, inégalités et pauvreté monétaire

Cette forme d'analyse peut s'appuyer, entre autres, sur les outils suivants :

- i) Décomposition de la croissance de manière à mettre en évidence les liens entre niveau macroéconomique et niveau microéconomique (évolution du produit intérieur brut (PIB) par rapport à celle du revenu des ménages), et à déterminer les sources de croissance, c'est-à-dire à quels secteurs et à quels types de dépenses (consommation, investissement, etc.) celle-ci est due, et si elle tient à une augmentation des facteurs de production (travail, capital) et de leur productivité, etc.
- ii) Examen de la répartition géographique de la croissance (par exemple, entre régions, zones urbaines et rurales), de l'évolution de la structure de l'emploi (taux d'activité des femmes et des hommes, secteurs d'emploi, emploi dans le secteur formel et le secteur informel, chômage) et des salaires/revenus tirés de celui-ci.
- iii) Décomposition de l'évolution de la pauvreté et des inégalités à l'aide de CIC, afin de cerner les effets exercés sur la répartition du revenu, adaptation de ces courbes de manière à saisir le vécu de différents types de ménages sur le plan de la pauvreté et des inégalités (par exemple, ménages dirigés par une femme et ménages dirigés par un homme, appartenant à tel ou tel groupe social, vivant en zone urbaine ou en zone rurale, dans telle ou telle région), décomposition de la contribution que la croissance et l'évolution de la répartition du revenu apportent aux ressources financières dont disposent les pauvres, calcul du taux de croissance moyen du revenu des pauvres et comparaison de ce taux à celui du revenu des autres catégories de la population et à celui du revenu perçu par les uns et les autres dans des pays analogues.

Source : McKay, 2005.

modes d'obtention d'un revenu. La situation du pays est également déterminante pour l'efficacité de ces stratégies. Les pauvres du monde vivent dans des contextes très différents, c'est-à-dire dans des grands pays à revenu intermédiaire où ils sont restés en marge du processus de croissance, dans des pays à faible revenu où la croissance a toujours été faible,

et pour un tiers d'entre eux, dans des États dits « fragiles » où le fonctionnement de l'appareil d'État est défaillant. Étant donné la diversité des situations, les stratégies exposées ci-dessous devront être adaptées en fonction du contexte.

Pour ce faire, il est indispensable de connaître en détail l'expérience acquise en matière de croissance/d'inégalités/de pauvreté. Un large éventail d'outils peuvent être utilisés pour analyser cette expérience, comme le montre l'encadré 1.1.

Structure du rapport

Ce rapport est composé comme suit :

- Le **chapitre I.2** énonce les mesures requises pour promouvoir une croissance pro-pauvres.
- Le **chapitre I.3** examine comment la croissance pro-pauvres peut être renforcée par les progrès réalisés sur d'autres aspects de la pauvreté.
- Le **chapitre I.4** est consacré au processus d'élaboration des politiques visant à promouvoir une croissance pro-pauvres, ainsi qu'à la nécessité de donner aux pauvres, notamment en les informant, les moyens de participer à ce processus.
- Le **chapitre I.5** s'intéresse au rôle des donateurs dans l'action à mener pour instaurer une croissance pro-pauvres.

Bibliographie

- AFD (Agence française de développement) et autres (2005), *La croissance pro-pauvres dans les années 90 : quels enseignements tirer de l'expérience de 14 pays?*, Washington DC.
- Banque mondiale (2000), *World Development Report 2000/2001: Attacking Poverty*, Washington DC.
- Banque mondiale (2005a), *Economic Growth in the 1990s: Learning from a Decade of Reform*, Washington DC.
- Banque mondiale (2005b), *Beyond the City: The Rural Contribution to Development*, Washington DC.
- Banque mondiale (2006a), *World Development Report 2006 – Equity and Development*, Washington DC.
- Banque mondiale (2006b), *Poverty Reduction and Growth: Virtuous and Vicious Circles*, Washington DC.
- Beck, T., A. Demircuc-Kunt et R. Levine (2004), Finance, « Inequality and Poverty: Cross Country Evidence », NBER Document de travail 10979.
- Bernabè, S. et G. Krsti (2005), « Labor Productivity and Access to Markets Matter for Pro-Poor Growth. The 1990s in Burkina Faso and Viet Nam », Sectoral Papers, Operationalising Pro-Poor Growth (OPPG).
- BIT (Bureau international du travail), (2002), *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*, Genève.
- Bourguignon, F. (2004), « The Poverty-Growth-Inequality Triangle », document présenté à l'Indian Council for Research on International Economic Relations, New Delhi, 2004.
- Calderon, C. et L. Servén (2004), « The Effects of Infrastructure Development on Growth and Income Distribution », World Bank Policy Research Working Paper 3400.
- Dahl-Østergaard, T. et autres (2005), « Lessons learned on the use of Power and Drivers of Change Analyses in Development Cooperation », Étude réalisée pour le compte du Réseau du CAD sur la gouvernance (GOVNET).
- Datt, G. et M. Ravallion (1998), « Why have some Indian States done better than others at reducing rural poverty? », dans *Economica*, vol. 65, n° 257, février, 1998, pp. 17-38.
- DFID (Département britannique pour le développement international), CE, PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et Banque mondiale (2002), *Linking Poverty Reduction and Environmental Management: Policy Challenges and Opportunities*.
- DFID (2005), *Using Drivers of Change to Improve Aid Effectiveness*, DFID Best Practice Paper.
- Farrington, J., P. Harvey et R. Slater (2005), « Cash transfers in the context of pro-poor growth », document élaboré pour l'équipe de projet sur l'évaluation des risques et de la vulnérabilité du POVNET de l'OCDE/CAD.
- FMI (Fonds monétaire international) et la Banque mondiale (2005), *Review of the Poverty Reduction Strategy Approach: Balancing Accountabilities and Scaling Up Results*.
- Gallup, J., S. Radelet et A. Warner (1997), « Economic Growth and the Income of the Poor », *CAER Discussion Paper 36*, Université Harvard, Harvard Institute for International Development, Cambridge, Mass.
- Irz, X., et autres (2001), « Agricultural Productivity Growth and Poverty Alleviation », *Development Policy Review*, vol. 19, n° 4, pp. 449-66.
- de Janvry, A. et E. Sadoulet (1996), « Growth, Inequality and Poverty in Latin America: A Causal Analysis 1970-94 », *Working Paper 784*, Université de Californie, Berkeley, Californie.
- McKay, A. (2005), « Tools for Analysing Growth and Poverty: An Introduction », document de référence, Operationalising Pro-Poor Growth (OPPG).

- Klasen, S. (2005a), « Economic Growth and Poverty Reduction: Measurement and Policy Issues », OCDE Centre de développement, Document de travail n° 246.
- Klasen, S. (2005b), « Pro-Poor Growth and Gender: What can we learn from the Literature and the OPPG Case Studies? », Sectoral Papers, Operationalising Pro-Poor Growth (OPPG).
- Moreno Torres, M. et M. Anderson (2004), « Fragile States: Defining Difficult Environments for Poverty Reduction », PRDE Working Paper 1, Poverty Reduction in Difficult Environments Team, Policy Division, DFID.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2001), *La réduction de la pauvreté*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, OCDE, Paris.
- OCDE (2005a), *La réforme fiscale écologique axée sur la réduction de la pauvreté*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, OCDE, Paris.
- OCDE (2005b), « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle », déclaration entérinée le 2 mars 2005 lors du Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide, www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclaration.
- OCDE (2006), *Relever le défi posé par le renforcement des capacités : Évoluer vers de bonnes pratiques*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, OCDE, Paris (à paraître, voir www.oecd.org/cad/gouvernance).
- OMS (Organisation mondiale de la santé) (2002), *The World Health Report 2002. Reducing Risks, Promoting Healthy Life*, Genève.
- Pinaud, N. (2006), « Dialogue public-privé dans les pays en développement: opportunités, risques et préalables », OCDE Centre de développement, Working Paper (à paraître).
- PNUD (Programmes des Nations Unies pour le développement) (1996), *Human Development Report 1996 – Economic growth and human development*, New York.
- Ravallion, M. (2004), « Pro-Poor Growth: A Primer », Banque mondiale, *Policy Research Working Paper* n° 3242.
- Rodrik, D. et A. Subramanian (2004), « From Hindu Growth to Productivity Surge: The Mystery of the Indian Growth Transition », NBER Document de travail, n° 10376, Cambridge, Mass.
- Sachs, J. et A. Warner (1995), « Natural Resource Abundance and Economic Growth », NBER Document de travail n° W5398, Cambridge, Mass.
- Wilhelm, V. et I. Fiestas (2005), « Exploring the Link between Public Spending and Poverty Reduction: Lessons from the 1990s », WBI Documents de travail.

Avant-propos

La promotion de la croissance pro pauvres, qui permet selon un rythme et des modalités propres d'améliorer l'aptitude des femmes et des hommes pauvres à participer à l'activité économique et à en bénéficier, devrait être un facteur décisif de mise en place de trajectoires de sortie durable de la pauvreté et, partant, d'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment, celui qui prévoit de réduire de moitié la proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour. Depuis 2003, le Comité d'aide au développement (CAD), à travers son Réseau sur la réduction de la pauvreté (POVNET), a élaboré et diffusé les bonnes pratiques dans ce domaine.

Les lignes directrices du CAD sur la réduction de la pauvreté, publiées en 2001, ont mis en évidence la multiplicité des causes et des dimensions de la pauvreté et leurs interactions, qu'elles soient de nature économique, humaine, politique, socioculturelle ou touchant à la sécurité. Depuis, les priorités de POVNET ont consisté à définir les stratégies et les politiques conformes à la croissance pro pauvres dans les domaines du secteur privé, de l'agriculture et des infrastructures. POVNET a cherché à établir un consensus sur les fondements de la croissance pro pauvres, et a travaillé sur les récentes propositions relatives aux notions de risque et de vulnérabilité et sur « l'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté ».

L'insuffisance ou l'inadéquation des infrastructures économiques est l'un des obstacles majeurs à la croissance pro pauvres. Accroître les investissements d'infrastructure et optimiser la gestion et la maintenance des équipements sont des impératifs largement reconnus. Les infrastructures figurent désormais dans les priorités des politiques internationales de développement : elles ont été un des thèmes majeurs abordés lors du Sommet du Millénaire + 5 en septembre 2005, et ont été au centre des réflexions contenues dans le rapport de mars 2005 de la Commission pour l'Afrique. Les donateurs réévaluent la priorité à leur accorder dans leurs programmes.

D'importantes questions subsistent. Quelles normes retenir en termes de qualité et de conception pour assurer la pérennité des investissements ? Comment financer, gérer et faire perdurer les investissements d'infrastructure ? Comment maximiser la contribution des infrastructures à la croissance pro pauvres ? Comment s'assurer que ces investissements profitent aux pauvres ? Ces thèmes ont été abordés par le groupe de travail POVNET sur les infrastructures en s'appuyant sur l'expérience des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des pays partenaires, des acteurs du secteur privé et de la société civile. Après une revue critique des approches passées, le groupe de travail a retenu quatre principes devant guider l'action pour mettre les infrastructures au service de la lutte contre la pauvreté :

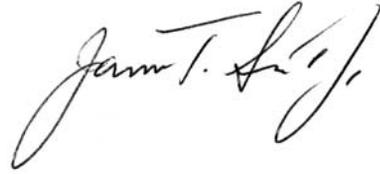
- i) s'appuyer sur les stratégies définies par les pays partenaires pour coordonner l'aide ;
- ii) renforcer l'impact des infrastructures sur les pauvres ;
- iii) améliorer la gestion des équipements d'infrastructure pour atteindre des résultats durables ;
- iv) accroître et démultiplier les sources de financement et leur efficacité.

Le présent rapport détaille ces principes directeurs et la manière dont ils s'appliquent aux différents secteurs d'infrastructure, à savoir les transports, l'énergie, les technologies de l'information et de la

communication (TIC) et les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'irrigation. Ces principes et leurs conséquences devraient rencontrer un large consensus parmi les donateurs pour renforcer la contribution des infrastructures à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.



Richard Manning
Président du CAD



James T. Smith
Président du POVNET

Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le **Comité d'Aide au Développement**, dont les membres ont décidé, en commun, de parvenir à un accroissement du volume total des ressources mises à la disposition des pays en développement et d'en améliorer l'efficacité. À cette fin les membres examinent, ensemble et périodiquement, à la fois le volume et la nature de leurs contributions aux programmes d'aide, établis à titre bilatéral et multilatéral, et se consultent sur toutes les autres questions importantes de leur politique d'aide.

Les membres du Comité d'Aide au Développement sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Commission des Communautés européennes.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Sigles | 9 |
| Vers une croissance pro-pauvres : Déclaration de principe | 11 |

Partie I

Messages clés

| | |
|---|----|
| Chapitre 1. Introduction | 19 |
| Chapitre 2. Faire reculer la pauvreté monétaire grâce à une croissance pro-pauvres | 25 |
| Chapitre 3. Agir sur les multiples dimensions de la pauvreté | 39 |
| Chapitre 4. La responsabilisation politique et le processus d'élaboration des politiques | 47 |
| Chapitre 5. Le rôle des donneurs | 55 |
| Bibliographie | 65 |

Partie II

Le développement du secteur privé

| | |
|-----------------------------|----|
| Messages clés | 69 |
| Aperçu général | 73 |

Notes relatives à quelques questions clés

| | |
|--|-----|
| Chapitre 6. Élimination des obstacles à l'intégration dans l'économie formelle .. | 87 |
| Chapitre 7. Mettre en œuvre une politique de la concurrence dans les pays en développement | 97 |
| Chapitre 8. Encourager une réaction du côté de l'offre : Assistance technique et financière pour une croissance pro-pauvres | 107 |
| Chapitre 9. La contribution du secteur financier à l'instauration d'une croissance pro-pauvres | 117 |
| Chapitre 10. Faciliter l'accès des femmes au marché dans la perspective d'une croissance pro-pauvres | 129 |
| Chapitre 11. Instaurer un dialogue public-privé ouvert | 141 |

Partie III
Agriculture

| | |
|--|-----|
| Résumé | 155 |
| Chapitre 12. Les raisons d'un nouveau plan d'action pour l'agriculture | 161 |
| Gros plan sur cinq mondes ruraux | 173 |
| Chapitre 13. Accroître la productivité et améliorer l'accès aux marchés | 177 |
| Gros plan sur l'Afrique subsaharienne | 195 |
| Chapitre 14. Promouvoir la diversification des activités rémunératrices | 199 |
| Gros plan sur les chaînes de valeur mondiales – Les petits producteurs ont-ils encore leur place? | 212 |
| Chapitre 15. Réduire les risques et les vulnérabilités | 215 |
| Gros plan sur des stratégies plus risquées mais plus prometteuses en termes de rendement | 225 |
| Chapitre 16. Vers une mise en œuvre du nouveau plan d'action | 227 |
| Bibliographie | 243 |

Partie IV
Les infrastructures

| | |
|--|-----|
| Résumé | 249 |
| Chapitre 17. Développer et améliorer les infrastructures pour lutter contre la pauvreté | 257 |
| Chapitre 18. Les infrastructures au service de la pauvreté – Quatre principes directeurs | 265 |
| Chapitre 19. Application des principes directeurs dans l'aide sectorielle | 283 |
| Chapitre 20. Appliquer les principes directeurs aux pays ayant des besoins particuliers | 305 |
| Chapitre 21. Évaluer les effets des infrastructures sur la promotion d'une croissance pro-pauvres | 313 |
| Chapitre 22. Effectuer un suivi de l'application des principes directeurs | 317 |
| Annexe IV.1. L'équipe de projet InfraPoor | 319 |
| Annexe IV.2. Apports potentiels des infrastructures aux Objectifs du millénaire pour le développement | 321 |
| Annexe IV.3. Projets et bonnes pratiques en rapport avec les quatre principes directeurs | 323 |
| Bibliographie | 339 |

Partie V

**Vers une croissance pro-pauvres :
L'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté**

| | |
|---|-----|
| Résumé | 347 |
| Chapitre 23. Raison d'être de l'évaluation ex ante d'impact sur la pauvreté | 349 |
| Chapitre 24. Comment conduire une évaluation ex ante d'impact sur la pauvreté .. | 357 |
| Chapitre 25. Adapter les informations demandées aux donneurs à la nature de l'impact souhaité | 365 |
| Chapitre 26. Comment appuyer la mise en œuvre et le suivi des évaluations ex ante d'impact sur la pauvreté | 367 |
| Bibliographie | 369 |

Encadrés

| | |
|--|-----|
| 1.1. Outils d'analyse de l'interaction entre croissance, inégalités et pauvreté monétaire. | 22 |
| 2.1. Développement du secteur privé | 27 |
| 2.2. Les infrastructures, un moyen de promouvoir une croissance pro-pauvres .. | 30 |
| 2.3. Agriculture | 31 |
| 2.4. Les marchés financiers | 36 |
| 3.1. Analyse de l'impact des activités en faveur du développement. | 44 |
| 4.1. Le dialogue en tant qu'instrument d'une réforme des politiques pro-pauvres | 50 |
| 5.1. Promouvoir une croissance pro-pauvres : Quelques exemples d'évolution des approches adoptées et des mesures à envisager | 61 |
| 11.1. La TVA en Tanzanie : Exemples d'un DPP qui n'a pas tenu compte des répercussions que pourrait entraîner un nouveau régime pour les entrepreneurs pauvres. | 148 |
| 12.1. La féminisation de l'agriculture au Cambodge | 164 |
| 12.2. Définition de l'agriculture | 164 |
| 12.3. Dans quelle mesure l'amélioration de la productivité du secteur agricole peut-elle contribuer à faire reculer la pauvreté ? | 166 |
| 12.4. Les nouveautés du plan d'action proposé | 170 |
| 13.1. Pourquoi faut-il se soucier de l'avenir des petits exploitants agricoles? | 181 |
| 13.2. Un nouveau cadre centré sur les petits producteurs pour l'investissement dans la science et la technologie | 184 |
| 13.3. Protéger les droits de propriété et les titres fonciers des femmes | 187 |
| 13.4. Une administration foncière pro-pauvres | 187 |
| 13.5. Subventionnements judiciaires | 192 |
| 14.1. En Chine, les hommes vont vers les villes tandis que les femmes vivent encore sur les exploitations agricoles. | 208 |
| 14.2. Pourquoi préfère-t-on la mobilité temporaire? | 208 |
| 15.1. Le cadre de gestion des risques sociaux de la Banque mondiale | 219 |
| 15.2. Éthiopie : l'assurance contre les intempéries | 222 |
| 16.1. Les mesures spécifiquement agricoles et en faveur de l'agriculture | 230 |
| 16.2. Le programme sur l'efficacité de l'aide. | 233 |

Tableaux

| | |
|---|-----|
| 15.1. Les risques des cinq mondes ruraux | 223 |
| 22.1. Propositions d'indicateurs aux fins du contrôle de l'application des principes directeurs | 318 |
| 24.1. Circuits de transmission et résultats pour les groupes cibles | 361 |
| 24.2. Résultats par groupes de parties prenantes | 362 |
| 24.3. Impacts globaux au regard des OMD, de la Déclaration du millénaire et/ou d'autres objectifs stratégiques | 363 |

Graphiques

| | |
|--|-----|
| 1.1. Représentation schématique des multiples dimensions de la pauvreté | 20 |
| 1.2. Quelques courbes d'incidence de la croissance | 22 |
| 11.1. Cadre pour un dialogue public-privé | 145 |
| 14.1. Trois sphères de possibilités de moyens d'existence diversifiés pour les ménages agricoles | 201 |
| 14.2. Composition du revenu total, par profil de revenu : Tanzanie | 203 |
| 15.1. Deux profils (haut et bas) de revenu | 225 |
| 17.1. Les infrastructures peuvent stimuler et mieux répartir la croissance, et réduire la pauvreté | 259 |
| 17.2. L'aide bilatérale en faveur des infrastructures a fortement diminué. | 260 |
| 17.3. La baisse des investissements des donateurs dans les infrastructures a touché tous les secteurs | 260 |
| 17.4. Les aides bilatérales pour les projets d'infrastructure ne sont que rarement destinées aux régions qui en ont le plus besoin | 261 |
| 17.5. Les investissements d'infrastructure avec participation du secteur privé ont partout diminué, et n'ont jamais démarré dans certaines régions | 262 |
| 17.6. Les dépenses publiques consacrées aux infrastructures ont fortement diminué en Afrique (en % du PIB) | 262 |
| 23.1. Cadre analytique de l'évaluation <i>ex ante</i> d'impact sur la pauvreté | 355 |

Sigles

| | |
|------------------|--|
| ACDI | Agence canadienne de développement international |
| Adi | <i>Aguas del Illimani</i> |
| ADP | Assistance publique pour le développement |
| AFD | Agence française de développement |
| AKFED* | Réseau de l'Aga Khan pour le développement |
| APD | Assistance publique pour le développement |
| ASDI | Agence suédoise de coopération internationale |
| BAD | Banque asiatique de développement |
| BMZ | <i>Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung</i> |
| CAD | Comité d'aide au développement (OCDE) |
| CDMT | Cadres de dépenses à moyen terme |
| CEPA | <i>Comision Ejecutiva Portuaria Autonoma</i> |
| CET | Construction-exploitation-transfert |
| CIC | Courbe de l'incidence de la croissance |
| GLT | Construction-location-transfert |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement |
| CPET | Construction-propriété-exploitation-transfert |
| CSLP | Cadres stratégiques officiels de lutte contre la pauvreté |
| GUTS | <i>Consumer Unity and Trust Society</i> |
| DCI* | Agence irlandaise de développement et de coopération |
| DFID* | Département britannique pour le développement international |
| DPP | Dialogue public-privé |
| DSP | Développement du secteur privé |
| ESSD* | Réseau du développement écologiquement et socialement durable |
| FAO* | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FMI | Fond monétaire international |
| GENDERNET | Réseau du CAD sur l'égalité homme-femme (OCDE) |
| GTZ* | Agence allemande de coopération technique |
| IDA* | Association internationale de développement |
| IDE | Investissement direct étranger |
| IICA | Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture |
| InfraPoor | Équipe de projet sur les infrastructures du Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté (OCDE) |
| JBIC* | Banque japonaise de coopération internationale |
| JICA* | Agence japonaise de coopération internationale |
| KfW* | Banque allemande de développement |
| MERCOSUR | <i>Mercado Común del Sur</i> |
| MPME | Micro, petites et moyennes entreprises |

| | |
|---------------|---|
| NEPAD* | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique |
| NORAD* | Agence norvégienne de coopération pour le développement |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OIT | Organisation internationale du travail |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| OMD | Objectifs du millénaire pour le développement |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| OMD | Objectifs du millénaire pour le développement |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| OSC | Organisations de la société civile |
| OSP | Organisation du secteur privé |
| PAM | Programme alimentaire mondial |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PIDG* | Groupe de développement d'infrastructures privées |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| POVNET | Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté (OCDE) |
| PPI | Programme public d'investissements |
| PPP | Partenariats public-privé |
| PPTE | Pays pauvres très endettés |
| PSIA* | Analyses d'impact sur la pauvreté et le social |
| REB* | Conseil pour l'électrification des zones rurales |
| RIC | Réseau international de la concurrence |
| Seco* | Secrétariat d'État à l'économie (Suisse) |
| SFI | Société financière internationale |
| SLP | Stratégie de lutte contre la pauvreté |
| TIC | Technologies de l'information et de la communication |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest-africaine |
| USAID* | Agence des États-Unis pour le développement international |

* Sigle d'origine.

Vers une croissance pro-pauvres : Déclaration de principe

Des Lignes directrices sur la réduction de la pauvreté adoptées par le CAD en 2001, il ressort que la pauvreté a des causes et des dimensions multiples et étroitement liées entre elles (d'ordre économique, humain, politique, et socioculturel, et touchant à la sécurité). Les présentes orientations à l'intention des donateurs sont centrées sur un aspect particulier de ce tout – à savoir le rôle d'une croissance pro-pauvres dans la lutte contre la pauvreté monétaire. De ce fait, elle met l'accent sur les liens entre la dimension économique et les autres facettes de la pauvreté et sur la façon dont les politiques visant à instaurer une croissance pro-pauvres et celles suivies dans d'autres domaines doivent interagir de manière à induire conjointement un recul majeur et durable de la pauvreté.

Les trois messages essentiels qui se dégagent des travaux sur le sujet sont les suivants :

- Pour être rapide et soutenue, la réduction de la pauvreté doit s'appuyer sur une croissance pro-pauvres, c'est-à-dire une croissance dont le rythme et les modalités améliorent l'aptitude des pauvres, hommes et femmes, à participer à l'activité économique et à en tirer avantage. Il est donc indispensable que des mesures soient prises pour influencer tout à la fois sur le rythme de la croissance économique et ses modalités, autrement dit la mesure dans laquelle les pauvres y sont associés, en qualité d'agents comme de bénéficiaires, sont étroitement liés et jouent un rôle décisif pour l'obtention d'un recul durable et conséquent de la pauvreté.
- Les mesures destinées à agir sur chacun des multiples aspects de la pauvreté, y compris dans ses dimensions transversales que sont l'égalité homme-femme et l'environnement, se renforcent mutuellement et doivent aller de pair. Les progrès accomplis sur un front seront d'autant plus rapides que des avancées auront été obtenues dans d'autres domaines. En matière de lutte contre la pauvreté, la notion de dichotomie entre les divers domaines d'intervention des pouvoirs publics ne s'applique pas. Des choix sont certes indispensables, mais ils peuvent être mieux gérés.
- Donner aux pauvres des moyens d'action est essentiel pour que voient le jour les politiques et les investissements voulus pour instaurer une croissance pro-pauvres et remédier aux multiples facettes de la pauvreté. Pour qu'il en aille ainsi, il faut un État et des processus de décision ouverts, transparents et sensibles aux intérêts des pauvres. Les politiques et les ressources doivent être mises au service de l'élargissement des possibilités d'activité économique des pauvres.

Dans l'application des orientations destinées à assurer que l'aide favorise et facilite l'instauration d'une croissance pro-pauvres, les donateurs devront garder à l'esprit le fait

que les pauvres ne constituent pas un groupe homogène, que le contexte diffère considérablement d'un pays à l'autre et que la mise en œuvre des politiques doit s'appuyer sur une meilleure connaissance des pauvres et de leurs stratégies de survie. Promouvoir une croissance pro-pauvres nécessite que les choix stratégiques soient guidés par une évaluation de l'impact des diverses options possibles sur le revenu et le patrimoine des pauvres.

Pour être rapide et soutenue, la réduction de la pauvreté doit s'appuyer sur une croissance pro-pauvres, c'est-à-dire sur une croissance dont le rythme et les modalités améliorent l'aptitude des pauvres, hommes et femmes, à participer à l'activité économique et à en tirer avantage.

- i) **Le rythme et la structure de la croissance sont déterminants pour obtenir un recul durable et conséquent de la pauvreté.** La croissance économique est une condition essentielle au reflux de la pauvreté monétaire, et elle en est souvent aussi le principal vecteur. Pour que la croissance soit rapide et soutenue, elle doit être à large assise et englober l'ensemble des secteurs et des régions sans laisser de côté la fraction considérable de la population active que constituent les hommes et les femmes pauvres. Le rythme et la structure de la croissance sont interdépendants et ces deux aspects doivent donc être traités simultanément. Les mesures prises pour stimuler la croissance, et notamment garantir la stabilité macro-économique, la qualité des institutions, une gouvernance démocratique et efficace et un climat propice à l'investissement, doivent rehausser l'incitation des pauvres à trouver un emploi ou à créer leur propre entreprise ainsi que leurs possibilités et leur capacité de le faire, de telle sorte que ces derniers soient étroitement associés à la croissance économique.
- ii) **Une structure de croissance pro-pauvres augmente l'effet de la croissance sur la diminution de la pauvreté.** La pauvreté monétaire connaît des évolutions très différentes dans des pays en développement affichant pourtant des taux de croissance économique similaires, situation qui s'explique en partie par la disparité des conditions initiales et en partie par la mesure dans laquelle la croissance intervient dans des secteurs où les pauvres ont une activité économique et dans des régions où ils vivent. Les pouvoirs publics doivent créer des conditions propices à la participation des pauvres au processus de croissance et lever les obstacles qui s'y opposent, par exemple en facilitant l'accès à la terre, au travail et aux marchés de capitaux et en investissant dans les services sociaux de base, la protection sociale et les infrastructures. Les pauvres étant souvent largement tributaires des ressources naturelles pour leur subsistance, toute stratégie visant à promouvoir une croissance pro-pauvres se doit aussi d'intégrer des mesures de préservation de l'environnement.
- iii) **L'ampleur des inégalités intervient également.** Les inégalités au regard de la détention d'actifs et des perspectives d'avenir amoindrissent la capacité des pauvres de participer et de contribuer à la croissance. Lorsque les inégalités de revenu sont élevées et se creusent, la croissance a moins d'impact sur le recul de la pauvreté à taux égal, et la stabilité politique et la cohésion sociale indispensables à une croissance durable en pâtissent. Les inégalités entre les hommes et les femmes sont un aspect particulièrement important de cette question. Les femmes rencontrent des obstacles particuliers pour ce qui est des actifs, de l'accès et de la participation au processus de croissance, ce qui a de graves conséquences sur la possibilité de mettre la croissance au service des pauvres. L'expérience montre que l'aggravation des inégalités n'est pas une

conséquence inéluctable du processus de croissance à condition que soient associées des mesures axées sur la croissance et les objectifs de redistribution, et aussi sur l'autonomisation et les disparités fondées sur le sexe ou d'autres critères (race, caste, handicap, religion).

- iv) La vulnérabilité des pauvres face au risque et l'absence de protection sociale réduisent le rythme de la croissance et sa contribution au recul de la pauvreté. Les pauvres évitent souvent les options risquées, même si elles peuvent être plus payantes, en raison de leur vulnérabilité. En outre, la victoire sur la pauvreté ne doit jamais être regardée comme acquise : beaucoup de ceux qui réussissent à s'en sortir retombent dans la pauvreté parce que des chocs dus à la main de l'homme ou à des catastrophes naturelles provoquent une dégradation des actifs mêmes dont ils ont besoin pour échapper à la pauvreté. Des mesures de prévention, d'atténuation et de correction des facteurs de risque et de vulnérabilité, y compris par la mise en place de dispositifs efficaces de protection sociale et d'instruments fondés sur les mécanismes du marché, sont de nature à améliorer à la fois la structure et le rythme de la croissance et constituent un investissement efficace par rapport à son coût pour l'instauration d'une croissance pro-pauvres.
- v) **Il faut traiter les causes des défaillances des marchés et en améliorer l'accès.** Le bon fonctionnement des marchés est important pour instaurer une croissance pro-pauvres. Les défaillances des marchés nuisent de façon disproportionnée aux pauvres qui se trouvent souvent dans un rapport de forces défavorable sur les marchés. Les pouvoirs publics doivent s'appliquer à améliorer le fonctionnement des marchés dont dépend la survie des pauvres. Les mesures prises à cet effet doivent être soigneusement conçues, faute de quoi une défaillance des marchés risque de se transformer en défaillance de l'appareil d'État. Les politiques destinées à remédier aux défaillances des marchés doivent être accompagnées de dispositions visant à améliorer la capacité des pauvres d'exercer une activité économique.

En matière de lutte contre la pauvreté, la notion de dichotomie entre les divers domaines d'intervention des pouvoirs publics ne s'applique pas. Des choix sont certes indispensables, mais ils peuvent être mieux gérés.

- i) **Les mesures destinées à agir sur chacun des multiples aspects de la pauvreté doivent aller de pair.** La pauvreté a de multiples facettes. La croissance sera d'autant plus pro-pauvres que des avancées seront obtenues sur des fronts autres que la dimension monétaire de la pauvreté. Des politiques plus efficaces nécessitent une meilleure compréhension de ces interactions. Croire qu'il y a dichotomie (entre politiques économiques et politiques sociales, par exemple) risque de conduire à l'erreur. Le rythme et la structure de la croissance sont influencés par des facteurs très divers et ont des conséquences dans tout un éventail de domaines, et tous ces éléments se nourrissent (ou s'affaiblissent) les uns les autres. Les progrès accomplis sur le front de l'objectif du millénaire pour le développement (OMD) relatif à la pauvreté monétaire facilitent les progrès concernant d'autres OMD et *vice versa*.
- ii) **Il reste encore des arbitrages à opérer, mais ils peuvent être mieux gérés.** Les décideurs doivent éviter de prendre des mesures ne s'attaquant qu'à un seul aspect de la pauvreté et négligeant les autres. Autant que possible, les mesures prises doivent être complémentaires et non se compenser. Un ordonnancement des interventions et des investissements peut faciliter la gestion des arbitrages. Les choix stratégiques

doivent s'appuyer sur une connaissance des contraintes incontournables, dérivée de l'analyse des évolutions passées de la croissance, de la pauvreté et des inégalités ainsi que d'appréciations préalables de l'impact sur la pauvreté. L'aptitude des institutions à gérer les arbitrages est capitale pour l'obtention de résultats favorables aux pauvres.

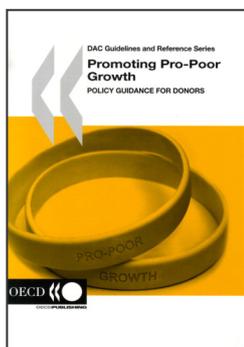
Pour que des politiques propices à une croissance pro-pauvres puissent voir le jour, il faut que les pauvres disposent des informations et des moyens nécessaires pour s'associer au processus d'élaboration des politiques afin que celui-ci tienne compte de leurs intérêts.

- i) Les pauvres doivent participer au processus de réforme des politiques qu'appelle toute stratégie de lutte contre la pauvreté (SLP), et l'influencer. Des mesures doivent être prises pour permettre aux pauvres, femmes et hommes, de se faire entendre et d'exercer une influence de telle sorte que les politiques soient fondées sur l'observation des faits et non guidées par d'étroits intérêts acquis.
- ii) **Un appareil d'État fonctionnant correctement est essentiel pour répondre aux besoins des pauvres.** Pour être efficaces, les stratégies de promotion d'une croissance pro-pauvres doivent intégrer des réformes des politiques et des institutions tendant à rendre l'État, dans toutes ses dimensions, davantage comptable des intérêts des pauvres. L'État doit offrir à tous les niveaux une plateforme pour un dialogue structuré, entre les acteurs publics et privés, y compris la société civile et le secteur privé, qui se trouvent souvent marginalisés. Il doit mettre en place les dispositifs d'incitation, l'environnement général et les cadres d'action et de planification requis afin de tenir davantage compte des besoins des pauvres.
- iii) Des réformes pro-pauvres nécessiteront vraisemblablement une modification de l'équilibre politique existant entre les intérêts différents des divers segments de la société. Cela passe par une meilleure compréhension de l'économie politique, des rapports de forces et des moteurs de changement, et par la mise en place de mécanismes formels et transparents de prise de décision, un affermissement de la demande de changements pro-pauvres et un renforcement de la capacité de l'État de répondre à cette demande.

Côté donateurs, l'objectif de croissance pro-pauvres appelle un changement de comportement, et une action, même renforcée, s'inscrivant dans la continuité du passé n'y suffira pas.

- i) **Les donateurs doivent centrer leurs efforts sur le soutien des processus internes.** Des stratégies propices à l'instauration d'une croissance pro-pauvres ne peuvent être le fruit que de processus internes, associant les pauvres et se fondant sur une analyse de la situation nationale. Les donateurs doivent appuyer l'émergence et le renforcement de dispositifs formels et transparents qui tiennent compte des intérêts des pauvres et inscrire dans ce cadre leur dialogue sur les politiques à suivre. Ils doivent encourager l'adoption de mesures concourant à donner aux pauvres des moyens d'exercer une influence au sein de ces dispositifs et à renforcer les capacités d'analyse au niveau des pays, notamment pour ce qui est de l'évaluation d'impact sur la pauvreté.
- ii) **L'aide des donateurs doit être souple et adaptée à la situation des pays.** Le type de soutien apporté doit être adapté en fonction du niveau de développement, de l'environnement stratégique et de la manière dont fonctionne l'appareil d'État. Les donateurs doivent tenir compte des besoins particuliers des pays à l'État fragile ou en faillite, question sur laquelle un approfondissement des recherches s'impose.

- iii) Inscrire dans une optique de lutte contre la pauvreté l'action engagée dans certains secteurs importants pour une croissance pro-pauvres, comme le développement du secteur privé, l'agriculture, les infrastructures et les facteurs de risque et de vulnérabilité, nécessite une remise à plat des priorités des donateurs. L'importance de ces secteurs pour le rythme et la structure de la croissance a été sous-estimée. De nouvelles approches propres à renforcer les contributions du secteur privé, de l'agriculture et des infrastructures ont été mises au point par le CAD. Des travaux sont en cours sur les facteurs de risque et de vulnérabilité, la protection sociale et la sécurité humaine.
- iv) Les donateurs doivent renforcer leurs capacités organisationnelles afin de se mettre à même de promouvoir efficacement une croissance pro-pauvres, placée sous la conduite des pays partenaires. Ils doivent mettre en place des dispositifs de soutien et d'incitation appropriés à l'intention du personnel de terrain et créer à l'échelon local des équipes multidisciplinaires conjointes dotées des moyens requis pour négocier, coordonner et mettre en œuvre les programmes. Les mesures prises récemment dans ce sens dans plusieurs pays partenaires doivent être étendues à d'autres pays.



Extrait de :
Promoting Pro-Poor Growth
Policy Guidance for Donors

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264024786-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Introduction », dans *Promoting Pro-Poor Growth : Policy Guidance for Donors*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264024809-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.